

L'assurance-crédit

La CAPEB nationale rencontre régulièrement l'assurance-crédit Allianz Trade (ex EULER-HERMES) pour échanger sur la situation des artisans qui ne peuvent plus échelonner leurs paiements auprès des fournisseurs.



Allianz
Trade

L'assurance-crédit s'adresse à tous les dirigeants d'entreprises, qu'ils soient à la tête d'une entreprise « assurée-crédit » ou non. **Les artisans sont concernés par la cotation des assureurs-crédits en tant que client/acheteur des fournisseurs.** Cette note a pour objectif de répondre aux questions que se posent les artisans sur le fonctionnement de l'assurance-crédit et présente les bons réflexes à adopter pour éviter une dégradation de sa cotation.

À quoi sert l'assurance-crédit ?

En tant que client/acheteur l'artisan souhaite obtenir des délais de paiement de la part de ses fournisseurs. Les assureurs crédits qui apportent des garanties au fournisseur analyse la situation financière de l'entreprise artisanale. Les assureurs peuvent modifier la cotation de crédit d'un artisan en cas d'impayé par exemple. Cette décote va induire de devoir payer comptant son fournisseur.

Qui sont les assureurs-crédits en France ?

En France les trois principaux assureurs-crédits sont

- COFACE (pour voir leur site cliquez sur le lien ci-après : (www.coface.fr)
- ATRADIUS (www.atradius.fr)
- EULER-HERMES (ex : SFAC) (www.eulerhermes.fr)
- Les autres assureurs en France connus sont AIG (www.aigassurance.fr)

- Axa,
- Assurcrédit (www.assurcredit.com)
- Cesce (www.cesce.fr)
- Credimundi (www.credimundi.fr)
- Groupama (www.groupama-ac.net)

Comment connaître auprès de chaque assureur-crédit sa cotation ?

Le chef d'entreprise peut s'abonner gratuitement aux portails d'information des assureurs-crédit afin d'avoir accès à la tranche de montant garanti accordé par chacun d'entre eux pour son entreprise.

En cas de réduction ou résiliation des lignes de garantie entraînant un changement de tranche de montant garanti et successive à un changement d'appréciation du risque par l'assureur-crédit, ce dernier vous adresse un message vous invitant à vous connecter au portail d'information en ligne. L'artisan a alors accès à la nouvelle tranche de montant garanti par l'assureur-crédité. Un contact vous permet d'obtenir des explications sur les éléments ayant conduit l'assureur-crédit à revoir son appréciation.

La cotation est régulièrement mise à jour par l'assureur-crédit.

Afin de faciliter l'inscription de votre entreprise aux portails d'information des différents assureurs-crédit, un site a été mis en place : www.acheteurs-assurance-credit.fr

Ce site met à la disposition de l'artisan un formulaire de demande d'inscription qui permet de compléter en une seule fois les formulaires de renseignements nécessaires à l'enregistrement auprès du ou des assureur(s)-crédit que le chef d'entreprise a sélectionné(s).

Il est à noter qu'une fois connecter au portail, le chef d'entreprise artisanale qui aurait subi une réduction ou une résiliation des lignes de garantie reçoit un contact. Ce dernier (numéro de téléphone ou site internet) lui permet d'obtenir des éléments ayant conduit l'assureur-crédit à revoir son appréciation.

Quelles informations doit fournir le chef d'entreprise artisanale ?

Pour faire face à une demande de renseignements de la part d'un assureur-crédit, il est important de répondre et de fournir les documents demandés, faute de quoi l'assureur-crédit risque de tirer des conclusions négatives non-fondées sur la santé financière de l'entreprise artisanale.

Il est essentiel de fournir spontanément et régulièrement des documents qui permettent de justifier votre situation financière. Même (et surtout) en cas de difficultés, comme en ce moment avec la crise économique que nous traversons, l'artisan doit contacter les assureurs-crédit, pour expliquer sa situation et tenter de remédier à une éventuelle réduction d'encours.

L'artisan doit savoir que son entreprise est évaluée plusieurs fois par an à travers les informations financières fournies par différentes sources (greffe du Tribunal de commerce, sociétés d'information financière) mais aussi directement auprès de l'artisan.

Les documents et informations à fournir sont donc :

- Exemple de sa liasse fiscale (à envoyer le plus vite possible après la clôture de l'exercice). Si votre exercice est déficitaire, l'artisan doit envoyer sa liasse quand même.
- L'artisan doit apporter des commentaires sur ses résultats. Par exemple, en lien avec son expert-comptable le chef d'entreprise artisanale peut détailler l'évolution de l'activité de son entreprise (chiffre d'affaires) et des principaux postes (investissements, stocks,) en expliquant les hausses et baisses significatives. L'artisan peut présenter les principales perspectives pour l'exercice à venir (carnet de commandes, contrat signé avec un maître d'œuvre) ...
- Le chef d'entreprise peut détailler ses comptes fournisseurs en présentant ses principaux fournisseurs.
- Expliquer son portefeuille clients (répartition de la clientèle professionnelle et particulière)
- Préciser les crédits bancaires souscrits dans l'année mais également les échéances des prêts souscrits précédemment.
- Signalez les incidents de paiement avec des fournisseurs,
- Retards dans le règlement d'une somme due au titre d'impôts ou de cotisations sociales ainsi que les redressements fiscaux ou de l'Urssaf ;
- Évolution juridique importante : cession de fonds de commerce.

En cas de litige avec un assureur-crédit le chef d'entreprise peut saisir le médiateur du crédit aux entreprises.

La médiation du crédit peut être saisie par tout acheteur qui enregistre une réduction ou résiliation des lignes de garantie de la part d'un assureur-crédit. Le travail de médiation consiste à essayer de rapprocher les positions divergentes de l'entreprise (acheteur) et de l'assure-crédit...

Pour cela, il suffit de déposer un dossier sur le site www.mediateurducredit.fr

Comment joindre votre assureur crédit ?

Si vous connaissez l'assureur-crédit qui garantit votre ligne d'en-cours chez votre fournisseur vous pouvez directement les joindre via les sites suivants :

- Atradius : <http://www.atradius.fr/produits/assurancecredit/notation-entreprise-atradius.html>
- Axa Assurcrédit : <http://www.assurcredit.com/contact.html>
- Coface : <http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Connaitre-mon-evaluation>
- Euler Hermes : <https://tradescore.eulerhermes.com/fr>

Les interlocuteurs Allianz Trade (ex Euler Hermès) pour l'Outre-Mer

Site d'Outre-Mer
Tour First 1, Place des Saisons 92048 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 33 1 45 46 78 00 Dom_Tom@allianz-trade.com
